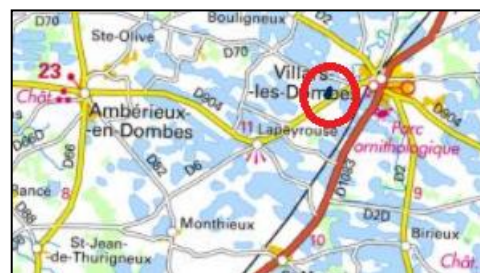


# PROPRIETE DE M. FINAZ

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## Article 21-206 / COMMUNE DE LAPEYROUSE (01)

Vente d'une coupe rase de Peuplier I 214  
Les arbres inventoriés sont marqués de points bleus  
Superficie de la coupe : 1,5 ha  
Parcelle : B 163  
Certification PEFC N° : non



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	25	30	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Peuplier	3	17	38	70	76	23	14	6	1	<b>248</b>	<b>278,80 m<sup>3</sup></b>	<b>1,12 m<sup>3</sup></b>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 40 58 84 43

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

La trituration des houppiers devra être exploitée et évacuée  
Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022  
Distance moyenne de débardage : 100 mètres  
Place de dépôt : sur la parcelle

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

